



INTRODUCTION

La présente publication présente les actes de la 1^{ère} Conférence du Réseau des Aires Marines Protégées de Méditerranée, qui s'est tenu du 24 au 27 octobre 2007 sur l'île de Porquerolles.

L'exploitation durable des ressources marines en Méditerranée est un enjeu pour les 21 pays riverains du bassin méditerranéen. Les aires marines protégées sont aujourd'hui reconnues en Méditerranée comme l'un des outils permettant de fournir une protection durable et de permettre la restauration et un usage avisé de cet héritage naturel.

L'objectif de la conférence était de promouvoir le développement d'un réseau complet, écologiquement représentatif et efficacement géré d'aires marines protégées en Méditerranée en réunissant les gestionnaires d'aires marines protégées, les institutions et les organisations compétentes afin de partager leurs expériences de consolider l'élan créé par le projet de relance du réseau MedPAN en l'élargissant à la région méditerranéenne dans son ensemble.

Cette 1^{ère} Conférence du réseau MedPAN s'est inscrite dans le cadre des engagements internationaux, définis en 2004 par la Convention pour la Diversité Biologique (COP7) dans son Programme de Travail pour les aires protégées, d'établir et de maintenir d'ici 2012 des systèmes régionaux et nationaux complets, efficacement gérés et écologiquement représentatifs d'aires marines protégées. Les réseaux humains constituent une étape essentielle des processus de développement de réseaux d'aires marines protégées.

Elle a débouché sur un texte commun à l'ensemble des participants, la Déclaration de Port-Cros, qui a été portée en janvier 2008 à la connaissance des délégués participant à la XV^{ème} Réunion des Parties Contractantes de la Convention de Barcelone.

Ces actes sont structurés en 5 parties :

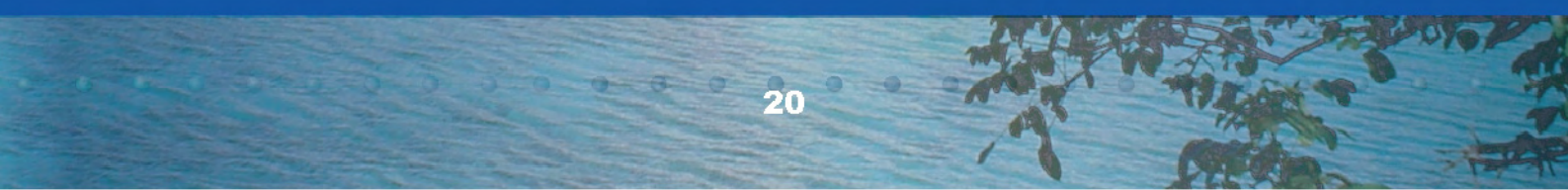
Partie 1 : Préambule

Partie 2 : Qu'est-ce qu'un réseau d'AMP ?

Partie 3 : Où en est le réseau des AMP méditerranéennes ?

Partie 4 : Le rôle des réseaux humains dans la mise en œuvre des réseaux écologiques

Partie 5 : Conclusion : la Déclaration de Port-Cros.





PARTIE 1: PREAMBULE

Présentation du réseau MedPAN, le Réseau des Gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée

Par Denis Ody, WWF-France

Le réseau MedPAN (Mediterranean Protected Areas Network) a été lancé en 1990. Il a été actif jusqu'en 1996, année où la Banque Mondiale ne renouvelle pas son soutien financier et les activités sont mises en veilleuse. En 1999 est créée l'association Loi 1901 MedPAN, dont le Secrétariat exécutif est confié au Parc National de Port-Cros et le Secrétariat administratif au Centre d'Activité Régional pour les Aires Spécialement Protégées. En 2001, le Parc National de Port-Cros confie la relance du réseau au WWF-France qui réalise une étude de faisabilité portant sur la relance du réseau. Cette étude permet de valider le besoin de relancer le réseau, son positionnement, et de définir les attentes et les priorités des gestionnaires. En 2005, le réseau redémarre ses activités sous la forme d'un projet sur financement européen INTERREG IIIC impliquant 23 partenaires de 11 pays (6 pays de l'Union Européenne, 5 pays tiers).

Les objectifs du projet INTERREG IIIC MedPAN

Le projet INTERREG IIIC a eu pour objectif de faciliter la coopération des AMP en Méditerranée afin d'améliorer l'efficacité de leur gestion en :

- Favorisant le partage d'expériences, les échanges d'informations et la recherche de solutions communes
- Améliorant les compétences globales des gestionnaires
- Assurant la promotion des AMP et leur développement

Les partenaires d'INTERREG IIIC MedPAN

Le projet INTERREG IIIC MedPAN a rassemblé les partenaires suivants :

Coordinateur

- * WWF-France

Algérie

- * Parc National de Gouraya
- * Parc National d'El Kala
- * Parc National de Taza

Croatie

- * Parc National des Kornati
- * Association Sunce

Espagne

- * Ministère de l'Environnement
 - o Parc National Marin et Terrestre de Cabrera
- * Junta de Andalucia
 - o Parc Naturel de Cabo de Gata Nijar
 - o Parc Naturel de Acontilados Maro Cerro Gordo
 - o Parc Naturel de Alboran
 - o Parc Naturel d'El Estrecho
- * Generalitat de Catalunya
 - o Aire protégée des Iles Medes
 - o Aire protégée de Cabo de Creus

France

- * Parc national de Port Cros
- * Conseil Général des Pyrénées Orientales
 - o Réserve naturelle de Cerbère-Banyuls
- * Office de l'Environnement de Corse
 - o Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio
- * Parc Naturel Régional de Corse
 - o Réserve naturelle de Scandola

Grèce

- * Parc National Marin de Zakynthos

Italie

- * Parc National des Cinque Terre
- * Parc National de l'Asinara
- * Réserve Naturelle Marine de Miramare

Malte

- * Malta Environment and Planning Authority

Maroc

- * Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
 - o Parc National d'Al Hoceima

Slovénie

- * Institut de la République de Slovénie pour la Protection de la Nature
 - o Cape Madona
 - o Debeli Rtič
 - o Strunjan

Tunisie

- * Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral

- o Archipel de la Galite
- o Zembra et Zembretta

Turquie

- * Authority for Specially Protected Areas
 - o Kekova
 - o Datça-Bozburun
- * WWF-Turquie



Participants à l'atelier MedPAN de Rodalquilar (Andalousie, octobre 2005)

Activités mises en œuvres dans le cadre du projet:

7 ateliers techniques se sont déroulés sur 3ans (2005-2007) sur les thèmes suivant :

- Education et communication
- Plans de gestion
- Gestion durable du tourisme
- Financement et retombées économiques des AMP
- Gestion durable de la pêche et surveillance
- Concertation et gestion des conflits
- Gestion des habitats et des espèces



Des études et des outils de gestion ont été réalisés

Par exemple :

- Evaluation de la gestion de l'aire marine protégée du Parc national de Port-Cros
- Impact de la pêche de plaisance sur la ressource halieutique du Parc Naturel de Cabo de Creus
- Modèle de système d'information géographique pour la gestion d'une AMP
- Protocole méthodologique de recensement de *Pinna nobilis* pour les aires marines protégées
- Observatoire permanent de la fréquentation
- Guide des ancrages écologiques...



Des outils de communication ont été réalisés

Par exemple :

- Poster sur la pollution marine
- Dépliant sur les aires marines protégées avec des indications sur la façon d'ancrer un bateau en respectant l'environnement
- Poster sur aires marines protégées

...



Tous ces documents sont disponibles sur www.medpan.org.

Par ailleurs, une étude sur l'ensemble des aires marines protégées de Méditerranée est actuellement en cours en partenariat entre le WWF, MedPAN et l'UICN.

Hier et demain : les réussites

Le projet INTERREG IIIC MedPAN a permis :

- l'élaboration et la mise à disposition des gestionnaires d'AMP d'un important corpus de connaissances et d'expériences appliquées à la gestion.
- la création d'une vraie communauté des gestionnaires méditerranéens.
- que MedPAN devienne un interlocuteur et un acteur reconnu sur le bassin méditerranéen.
- un appui efficace pour les membres du réseau et pour tous les gestionnaires.

Hier et demain : les points à améliorer

- Le fonctionnement du réseau est encore trop dépendant du coordinateur.
- Il est nécessaire de renforcer encore plus les échanges bilatéraux « autonomes » entre les membres du réseau, et notamment entre le nord et le sud.
- Conserver les échanges d'expérience mais développer la mise en oeuvre d'actions concrètes au sein des AMPs.

Hier et demain : le futur

L'objectif est à l'avenir

- d'élargir le réseau tout en conservant son identité :
 - Aires marines et Méditerranéité
 - Indépendance et originalité
 - Pragmatisme et technicité
 - Exigence et convivialité
- Pérenniser le réseau en garantissant le fonctionnement sur la durée d'une unité de coordination efficace et conserver sa dynamique par le développement de projets.
- Trouver les justes équilibres :
 - Echanges et actions concrètes
 - Amélioration de la gestion et promotion/soutien à la création de nouvelles AMPs
 - Nord et sud du bassin, tisser des liens entre les deux rives



Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée
The Network of Managers of Marine Protected Areas in the Mediterranean



"for a living planet"

pour un planète vivante

Ateliers MedPAN / MedPAN Workshops



**Conclusions
des ateliers de travail
du projet
INTERREG IIIC MedPAN
2005 - 2007**

**Conclusions
of the Workshops
of the MedPAN
INTERREG IIIC Project
2005 -2007**



Programme de Développement Rural
INTERREG IIIC

Conclusions des ateliers de travail du projet INTERREG IIIC MedPAN 2005 - 2007

Les opinions exprimées dans cette publication
ne reflètent pas nécessairement celles du WWF.

Publié par WWF-France

Copyright : ©2008 WWF

Citation : WWF (2008). Conclusions des ateliers de travail du
projet INTERREG IIIC MedPAN 2005 - 2007

Partie 1.

Tempesta M., Zuppa F., Piante C (2008). Conclusions de
l'atelier "Education et communication"

Dans : Conclusions des ateliers de travail du projet INTERREG
IIIC MedPAN 2005 - 2007. WWF-France.

Partie 2.

Perez Villalba M., Guerrero P., Piante C (2008). Conclusions de
l'atelier "Plans de gestion"

Dans : Conclusions des ateliers de travail du projet INTERREG
IIIC MedPAN 2005 - 2007. WWF-France.

Partie 3.

Muñoz N., Licari M.L., Piante C (2008). Conclusions de
l'atelier "Gestion durable du tourisme"

Dans : Conclusions des ateliers de travail du projet INTERREG
IIIC MedPAN 2005 - 2007. WWF-France.

Partie 4.

Piante C (2008). Conclusions de l'atelier "Financements et
retombées économiques"

Dans : Conclusions des ateliers de travail du projet INTERREG
IIIC MedPAN 2005 - 2007. WWF-France.

Partie 5.

Frisoni G.F., Culioli J.M., Laudato M., Piante C. (2008).
Conclusions de l'atelier "Gestion durable de la pêche
et surveillance"

Dans : Conclusions des ateliers de travail du projet INTERREG
IIIC MedPAN 2005 - 2007. WWF-France.

Partie 6.

Sourbes L., Piante C. (2008). Conclusions de l'atelier
"Concertation"

Dans : Conclusions des ateliers de travail du projet INTERREG
IIIC MedPAN 2005 - 2007. WWF-France.

Partie 7.

Amengual J., Piante C. (2008). Conclusions de l'atelier
"Gestion des milieux"

Dans : Conclusions des ateliers de travail du projet INTERREG
IIIC MedPAN 2005 - 2007. WWF-France.

Compilation : Catherine Piante

Traduction : Anne-Marie Driss

Mise en page : WWF-France

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle
faite sans le consentement des auteurs est illicite.



© WWF - C. Pianta / A. Guzmán

Conclusions of the Thematic Workshops of the INTERREG IIIC MedPAN Project (2005 - 2007)

The views expressed in this publication do not
necessarily reflect those of WWF.

Published by: WWF-France

Copyright: ©2008 WWF

Citation: WWF (2008). Conclusions of the Workshops of
the INTERREG IIIC MedPAN Project; 2005 - 2007

Part 1.

Tempesta M., Zuppa F., Piante C (2008). Conclusions of
the Workshop "Education and Communication"

Dans: Conclusions of the Thematic Workshops of the
INTERREG IIIC MedPAN Project; 2005 - 2007. WWF-France.

Part 2.

Perez Villalba M., Guerrero P., Piante C (2008). Conclusions of
the Workshop "Management Planning"

Dans: Conclusions of the Thematic Workshops of the
INTERREG IIIC MedPAN Project; 2005 - 2007. WWF-France.

Part 3.

Muñoz N., Licari M.L., Piante C (2008). Conclusions of
the Workshop "Sustainable Management of Tourism"

Dans: Conclusions of the Thematic Workshops of the
INTERREG IIIC MedPAN Project; 2005 - 2007. WWF-France.

Part 4.

Piante C (2008). Conclusions of the Workshop "Financing
and Economic Impact of MPAs"

Dans: Conclusions of the
Thematic Workshops of the INTERREG IIIC MedPAN Project;
2005 - 2007. WWF-France.

Part 5.

Frisoni G.F., Culioli J.M., Laudato M., Piante C. (2008).
Conclusions of the Workshop "Sustainable Management of
Fisheries and Surveillance"

Dans: Conclusions of the Thematic Workshops of the
INTERREG IIIC MedPAN Project; 2005 - 2007. WWF-France.

Part 6.

Sourbes L., Piante C. (2008). Conclusions of the Workshop
"Consultation and Consensus Building"

Dans: Conclusions of the Thematic Workshops of the
INTERREG IIIC MedPAN Project; 2005 - 2007. WWF-France.

Part 7.

Amengual J., Piante C. (2008). Conclusions of the
Workshop "Management of Habitats and Species"

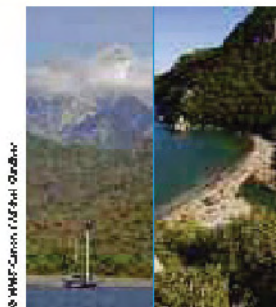
Dans: Conclusions of the Thematic Workshops of the
INTERREG IIIC MedPAN Project; 2005 - 2007. WWF-France.

Compilation: Catherine Piante

Translation: Anne-Marie Driss

Layout: WWF-France

Entire or partial reproduction without the approval of
the authors is not allowed.



© WWF-Canada / Michel Gauthier

© WWF-Canada / Michel Gauthier

Sommaire

Introduction	4
Partie 1. Conclusions de l'atelier "Éducation et communication"	5
Partie 2. Conclusions de l'atelier "Plans de gestion"	6
Partie 3. Conclusions de l'atelier 3 "Gestion durable du tourisme"	7
Partie 4. Conclusions de l'atelier "Financements et retombées économiques"	10
Partie 5. Conclusions atelier "Gestion durable de la pêche et surveillance"	12
Partie 6. Conclusions de l'atelier "Concertation"	15
Partie 7. Conclusions de l'atelier "Gestion des milieux"	16

Table of Contents

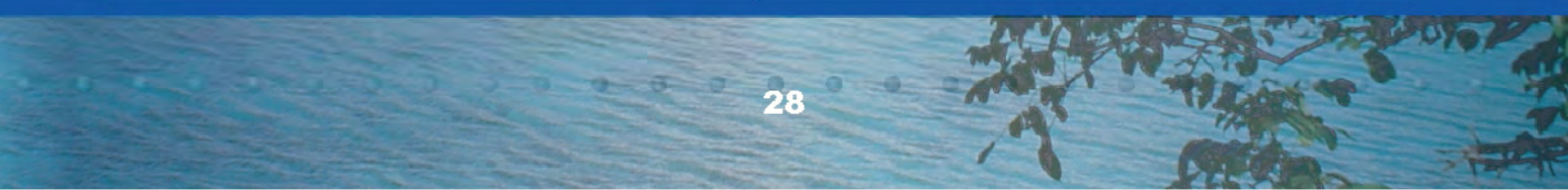
<i>Introduction</i>	19
Part 1. <i>Conclusions of the Workshop "Education and Communication"</i>	20
Part 2. <i>Conclusions of the Workshop "Management Planning"</i>	21
Part 3. <i>Conclusions of the workshop "Sustainable Management of Tourism"</i>	22
Part 4. <i>Conclusions of the Workshop "Financing and Economic Impact of MPAs"</i>	25
Part 5. <i>Conclusions of the Workshop "Sustainable Management of Fisheries and Surveillance"</i>	27
Part 6. <i>Conclusions of the Workshop "Consultation and Consensus Building"</i>	30
Part 7. <i>Conclusions of the Workshop "Management of Habitats and Species"</i>	31

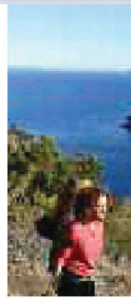


© WWF-Canada / Michel Gauthier



© WWF-Canada / Michel Gauthier





Croquette Girardin



Croquette Girardin

Introduction

Ce document fait la synthèse des **conclusions des 7 ateliers de travail du réseau MedPAN qui se sont tenus entre mai 2005 et juin 2007 dans le cadre du projet INTERREG III C MedPAN**. Chacun de ces ateliers a porté sur un thème correspondant à un ou plusieurs enjeux prioritaires de gestion identifiés par les gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée dans le cadre du projet MedPAN avec pour objectif de débattre sur ces enjeux et de favoriser les échanges d'expériences entre gestionnaires.

Les ateliers et les thèmes traités ont été les suivants :



© SIVAS/LE PIRE/ O.C.C.

Thème	AMP organisatrice	Lieu
Education et communication	Réserve marine de Miramare	Trieste (Italie)
Plans de gestion	Junta de Andalucía Parc Naturel de Cabo de Gata Nijar	Rodalquilar (Andalousie, Espagne)
Gestion durable du tourisme	Réserve Naturelle Marine de Cerbère Banyuls - Réserve des Iles Medes	Cerbère Banyuls (France), Estaritit (Catalogne, Espagne)
Financements et retombées économiques	Parc national et aire marine protégée de l'Asinara	Porto Torres (Italie)
Gestion durable de la pêche et surveillance	Office de l'Environnement de Corse Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio	Porto Vecchio (Corse, France)
Concertation	Parc National Marin de Zakynthos	Zakynthos (Grèce)
Gestion des milieux	Parc National Marin et Terrestre de l'Archipel de Cabrera	Colonia de San Jordi (Iles Baléares, Espagne)



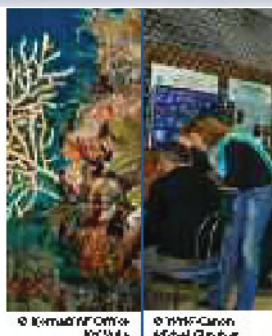
© SIVAS/LE PIRE/ O.C.C.

Ces conclusions tentent de refléter l'esprit des échanges des ateliers du projet MedPAN et peuvent être considérées comme une première étape vers une position commune du réseau, même si chaque gestionnaire pourrait individuellement avancer leur formulation.

Elles sont pour chaque thème structurées en trois parties :

1. des **constats** sur la situation actuelle ;
2. des **recommandations aux gestionnaires d'AMP** méditerranéennes sur la façon d'aborder ces questions ;
3. des **recommandations au réseau MedPAN** qui donnent des pistes sur un certain nombre de missions que pourrait mener le réseau à l'avenir.

Conclusions de l'atelier "Education et communication"



Auteurs :
Milena Tempesta, Franco Zuppa
(Réserve Marine Naturelle de Miramare-Italie)
Catherine Pianta (WWF-France)

1. Aires marines protégées et éducation

Constats

L'éducation est un processus assez simple : elle signifie passer du connu à l'inconnu à partir des choses que les gens connaissent déjà. Face aux enjeux environnementaux actuels, l'éducation à l'environnement a un rôle essentiel à jouer. Si l'éducation n'est pas un instrument qui peut résoudre les problèmes existants, elle peut, en revanche, créer les conditions favorables qui garantiront des solutions adéquates.

Les AMP n'ont pas la responsabilité de se charger d'éducation car l'éducation est un processus à long terme qui dépend des systèmes scolaires. Mais elles ont un rôle à jouer dans le processus éducatif, et notamment l'éducation à l'environnement, en fournissant des informations et en favorisant la sensibilisation, la formation et l'interprétation.

Dans la stratégie éducative des AMP, les centres de visiteurs et plus spécifiquement les centres d'interprétation sont des outils indispensables. Ils permettent de fournir des informations sur l'environnement naturel et de sensibiliser le public par des activités interactives.

Recommandations aux gestionnaires d'AMP

La stratégie en terme d'éducation et de sensibilisation d'une AMP, et en particulier la création d'un centre d'accueil, devrait toujours être définie sur la base d'une analyse minutieuse des besoins en matière d'éducation environnementale des différents groupes cibles et s'appuyer sur des partenariats avec les organisations déjà actives dans ce domaine.

Recommandations au réseau MedPAN

- Mutualiser les expériences menées dans le domaine de l'éducation dans les différentes AMP du réseau.
- Fournir une liste d'experts dans ce domaine.

2. Aires marines protégées et communication

Constats

Les aires marines protégées sont de façon générale des espaces du territoire dont le rôle est mal connu. Elles sont souvent perçues comme des espaces fermés aux usages alors que la réalité montre qu'elles sont majoritairement ouvertes à de nombreux usages, avec un objectif de développement durable. La communication est un facteur clé de succès pour l'acceptation des aires marines protégées dans le territoire qui les entoure, avant et après leur création.

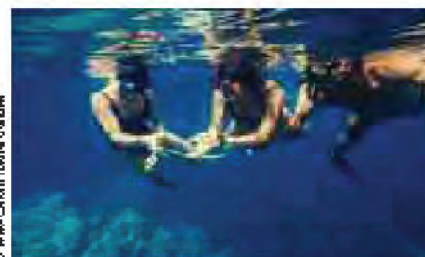
Outre les outils de communication "classiques" utilisés par les AMP tels que panneaux, brochures et site Internet, certaines AMP du réseau MedPAN ont également créé des "labels de qualité" permettant de valoriser les produits de leurs territoires.

Recommandations aux gestionnaires d'AMP

- Le monde de la conservation de la nature est en train d'évoluer et les aires protégées doivent intervenir au-delà de leurs frontières si elles veulent survivre en termes écologiques et sociaux. Elles doivent veiller à ce que les acteurs du territoire ne soient pas "perdus" quant au rôle des AMP et que, au contraire, ils reçoivent des messages clairs.
- Préparer et mettre en œuvre des plans de communication répondant aux besoins en communication présents sur leur territoire environnant et au-delà. Les plans de communication des AMP doivent identifier des objectifs et des outils spécifiques pour chaque groupe cible (institutions, collectivités locales, usagers sportifs...).

Recommandations au réseau MedPAN

- Favoriser la communication sur le rôle des aires marines protégées en général et sur la notion de réseau d'AMP.

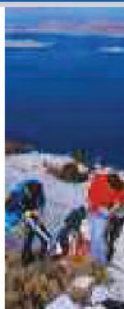


© WWF France / Sarah Chabrier



© WWF France / Sarah Chabrier

Conclusions de l'atelier "Plans de gestion"



© Konrad Lorenz/Office Méditerranée



© Konrad Lorenz/Office Méditerranée

Auteurs :

Milagros Perez Villalba
(Junta de Andalucía-Espagne)

Pablo Guerrero, Catherine Piante (WWF-France)

Constats

Un des points faibles des aires protégées méditerranéennes est la faiblesse de leur gestion. Dans la plupart des pays de la région, les aires protégées ne sont pas toutes dotées de plan de gestion. La gestion de ces sites est réalisée sans aucune planification et surtout sans continuité dans les mesures. Pour pallier cette situation, plusieurs dispositions du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée sont orientées pour encourager les pays à améliorer la gestion des aires protégées. Le Protocole stipule par exemple que pour être inscrite sur la liste des ASPIM, une aire protégée doit être dotée d'un organe de gestion, disposant de pouvoirs et de moyens humains et matériels suffisants pour prévenir et/ou contrôler les activités susceptibles d'être en opposition aux objectifs de l'aire protégée.

Par ailleurs, les pays méditerranéens ne sont pas tous dans la même situation quant à leurs capacités à gérer convenablement les aires protégées. Les différences se situent d'une part au niveau de la disponibilité de personnel qualifié et d'autre part au niveau de la disponibilité des moyens financiers. Les possibilités de formation du personnel des aires protégées sont plutôt rares dans la plupart des pays méditerranéens. Il est vrai que quelques organisations internationales s'efforcent d'organiser des sessions et des stages de formation. Mais ces initiatives manquent de continuité et ne sont pas toujours suffisamment adaptées aux besoins des pays. Par ailleurs, certains pays ont des insuffisances sur les plans juridique et institutionnel qui empêchent la conduite de processus participatifs pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion. Sur le plan financier, outre le financement national (disponible notamment dans les pays de la rive nord de la Méditerranée), seuls quelques mécanismes d'appui financiers sont disponibles. Les principaux bailleurs de fonds pour les aires protégées dans les pays méditerranéens sont le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial), le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) et certains programmes de la Commission européenne.

Recommandations aux gestionnaires d'AMP

La mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion ne sont pas à appliquer seulement dans les ASPIM. Les Parties au Protocole sont tenues d'adopter et de mettre en œuvre des mesures de planification, de gestion, de surveillance et de contrôle dans toutes les aires spécialement protégées.

Le Protocole stipule que ces mesures doivent être conformes aux règles du droit international et devraient comprendre pour chaque aire protégée :

- l'élaboration et l'adoption d'un plan de gestion qui précise le cadre juridique et institutionnel ainsi que les mesures de gestion et de protection applicables,
- la surveillance continue des processus écologiques, des habitats, des dynamiques des populations, des paysages, ainsi que de l'impact des activités humaines,
- la participation active des collectivités et populations locales, selon le cas, à la gestion des aires spécialement protégées, y compris l'assistance aux habitants qui pourraient être affectés par la création de ces aires,
- l'adoption de mécanismes pour le financement de la promotion et de la gestion des aires spécialement protégées, ainsi que le développement d'activités susceptibles d'assurer une gestion compatible avec la vocation de ces aires,
- la réglementation des activités compatibles avec les objectifs qui ont motivé la création de l'aire spécialement protégée et les conditions pour les autorisations y relatives,
- la formation de gestionnaires et de personnel technique qualifié, ainsi que la mise en place d'une infrastructure appropriée.

Recommandations au réseau MedPAN

- Assister les aires marines qui en feraient la demande sur :
 - l'élaboration de plans de gestion et des plans de financement associés,
 - la mise en place de mécanismes de financement durables,
 - la mise en place de programmes de formation adaptés,
 - la mise en place de programmes de suivi du milieu marin adaptés,
 - la mise en place de tableaux de bord portant sur l'évaluation de l'efficacité de leur gestion.
- Assister les institutions qui en feraient la demande sur :
 - le renforcement du cadre institutionnel et légal concernant la création et la gestion des AMP.
- Favoriser les échanges d'expertise et de bonnes pratiques entre gestionnaires d'AMP.



© Observatoire Méditerranéen de la République Algérienne

Conclusions de l'atelier 3 "Gestion durable du tourisme"



U.N.N.O.W.
E.A.M.A. O.E.C.



CR. J. P. B. S. S. S.

Auteurs :

Nuria Muñoz (Réserve des îles Medes-Espagne)
Marie-Laure Licari
(Réserve Naturelle de Cerbère Banyuls-France)
Catherine Pianté (WWF-France)

Constats

L'environnement naturel des aires marines protégées est l'une des ressources essentielles du loisir touristique en Méditerranée. Le tourisme est donc de loin la première activité qui interfère avec les aires marines protégées.

Le tourisme de masse est une réalité au nord-ouest de la Méditerranée, se développe sur certains sites au sud et à l'est du bassin, tandis que, à l'inverse, certaines régions du sud et de l'est du bassin ne bénéficient que peu ou pas du tourisme.

Le contexte général de la coordination du tourisme en Méditerranée est préoccupant : il n'y a actuellement aucune stratégie touristique commune aux pays méditerranéens et très peu de coopération au niveau des états pour limiter la concurrence et créer des produits touristiques différenciés. Il manque à ce jour une organisation méditerranéenne du tourisme. Par conséquent, les forces motrices du secteur touristique méditerranéen sont actuellement :

1. Les "tours operators" qui contrôlent la demande.
2. La spéculation immobilière qui tire le marché.

Le tourisme de masse représente une pression importante sur les milieux protégés par les aires marines situées à proximité de ses flux. Il est souligné la nécessité de gérer les activités touristiques de manière raisonnable et compatible avec la sauvegarde des richesses naturelles. Le positionnement des AMP dans ce domaine dépend aussi de ce que leur permet leur statut légal.

Le tourisme est également considéré dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, et dans certains cas du nord-ouest de la Méditerranée, comme la solution au financement des AMP en l'absence d'autres sources possibles de revenus.

Dans plusieurs pays confrontés au tourisme de masse, les retombées sur les populations locales sont faibles alors qu'un tourisme écologiquement responsable permet souvent d'assurer des retombées financières locales.

Les gestionnaires d'AMP expriment une difficulté à anticiper sur le développement du tourisme sur leurs sites et sont donc souvent réactifs par rapport à ces développements. Si les AMP peuvent intervenir sur les secteurs d'activités de loisir qui sont pratiquées sur leurs sites (mouillages, ...), elles n'ont aucun moyen d'intervention sur le tourisme dans son ensemble (développement de l'hébergement locatif par exemple).

Il est rappelé que la mission première des AMP est la conservation de la nature. Si les gestionnaires reconnaissent le besoin de s'investir plus dans la gestion du tourisme, ils n'ont pas à devenir les coordinateurs du développement touristique de leur région. Les AMP ne peuvent pas se substituer aux instances touristiques nationales ou locales.

Il est par ailleurs constaté que les AMP ont rarement en interne les compétences suffisantes pour traiter des questions touristiques.

Dans la gestion des activités touristiques, la concertation avec les usagers est essentielle. Si les outils contractuels permettant d'organiser les activités pratiquées dans les aires marines protégées, tels que les chartes, ne se substituent pas à la réglementation, ils la complètent et parfois préparent le recours à cette dernière.

Ils présentent de nombreux avantages :

- ils représentent une base constructive pour la concertation et créent une dynamique d'adhésion à une politique de gestion,
- ils permettent de sensibiliser les parties prenantes,
- ils peuvent évoluer dans le temps et faire l'objet d'une évaluation de leur mise en œuvre.

La plupart des AMP de Méditerranée sont confrontées à un pic estival de fréquentation touristique préoccupant. Mais tenter d'étaler le tourisme sur toute l'année pour tenter de compenser le pic estival de fréquentation n'est pas forcément la solution dans la mesure où cela revient souvent à augmenter la fréquentation annuelle totale et donc à réduire la période durant laquelle les écosystèmes peuvent récupérer du stress subi. Il n'existe pas de solution unique mais des solutions adaptées au cas de chaque aire marine protégée.

Le suivi scientifique des impacts du tourisme est une nécessité. Néanmoins il n'est pas possible de proposer des indicateurs, des paramètres et une méthodologie uniques pour toutes les aires marines protégées, chaque site ayant des spécificités importantes.



du forum AMP 2011 - 7. Juin 2011 à Saint-Jean-de-Lodève

Recommandations

Au niveau de chaque AMP :

La planification du tourisme est une nécessité :

Les AMP doivent avoir un plan de gestion et dans ce cadre planifier la gestion du tourisme. Le développement d'un tourisme écologiquement responsable doit être privilégié.

Les AMP doivent anticiper sur l'évolution de la demande et des comportements des usagers. Le suivi de la fréquentation et le partenariat avec les acteurs touristiques doivent y aider. Il apparaît en particulier indispensable d'établir un diagnostic, y compris à la périphérie de l'AMP qui doit intégrer les stratégies nationales en matière de tourisme.

Il est important de considérer aussi les enjeux à moyen terme dans la mesure où les activités émergentes (kite surf, randonnées kayak, pêche au gros, plongée profonde...) ne cessent de se multiplier et que les pratiques évoluent constamment.

Développer un tourisme écologiquement responsable nécessite un savoir faire. Les AMP doivent apprendre à ne pas seulement penser visiteurs, mais aussi à penser tourisme (produits touristiques). Pour pallier l'absence de connaissances du fonctionnement de l'industrie touristique en interne, les AMP ne doivent pas hésiter à avoir recours à des spécialistes du tourisme et à former leurs personnels. Il faut également envisager de faire de la formation auprès des populations locales.

Il est recommandé aux AMP de ne pas adapter le produit à la demande mais au contraire d'adapter le client au produit, c'est-à-dire au milieu naturel et à sa capacité de charge.

Il est recommandé de ne pas aller vers le tout tourisme mais plutôt de soutenir la diversification des activités sur le territoire : tourisme, agriculture, pêche, etc et de chercher à relier les différents types d'activités : pêche-tourisme, usage des produits locaux, hébergement chez les agriculteurs.

Pour bénéficier des retombées économiques des activités dont elles sont la source, les AMP doivent privilégier les circuits économiques courts (avec le moins possible d'intermédiaires) et bien vécus par les usagers (les taxes directes sont moins bien vécues que les taxes indirectes par exemple).

Il est important de profiter de la fréquentation touristique pour informer et former les touristes sur l'importance de la conservation des écosystèmes naturels existants. Cela peut être fait par le biais d'outils de communication (brochures) mais aussi en pratiquant une surveillance "informative" sur le terrain. Il est intéressant, lorsque cela est possible, que ces outils de communication et ces informations puissent également être diffusés auprès des tours opérateurs qui desservent les environs de l'AMP.

Dans la gestion des activités touristiques :

Les AMP doivent se donner les moyens, même minimum, pour suivre l'évolution des pratiques touristiques, avec la même conviction et des moyens comparables à ceux qui sont engagés pour le suivi du patrimoine naturel. L'observation permanente des activités (touristiques et autres...) est indispensable.

Elles doivent s'attacher à limiter les effets du grand nombre en s'appuyant sur les outils de gestion disponibles, comme le contingentement des visiteurs (pas toujours possible à mettre en œuvre), l'aménagement des sites (mouillages organisés par ex.), les politiques tarifaires, etc.

Le gestionnaire étant parfois bien démuné pour obtenir une valeur de capacité de charge, il doit agir par mesure de précaution, au "feeling", selon la capacité d'accueil, son bon sens acquis par son expérience de terrain et les informations des scientifiques.

Un travail de concertation de longue haleine avec les acteurs concernés est nécessaire pour mettre en place un tourisme durable. Il est recommandé aux gestionnaires de développer des outils de concertation (chartes, démarches conventionnelles et contractuelles...) avec les usagers.

Le suivi des impacts du tourisme est indispensable et doit être basé sur des indicateurs sensibles, discriminants et simples. Il est recommandé de prendre en compte l'intégrité des habitats (approche écosystémique) et non pas seulement les espèces sensibles et de ne pas considérer seulement les espèces vulnérables à grande valeur écologique telles que le mérou et la langouste mais aussi des espèces apparemment "banales" mais qui peuvent montrer l'impact de certaines activités comme le serran (*Serranus cabrilla*) pour la pêche à la ligne. Il est recommandé que ce soit le personnel de la réserve qui saisisse l'indicateur et collecte l'information, et non pas des scientifiques extérieurs à la réserve, sauf dans le cas où la réserve manque de personnel qualifié. Cependant, il est recommandé de mettre au point les protocoles scientifiques avec les scientifiques.



© Korac, N° 0116 / 2014 / Nda

Au niveau des pays :

Les AMP ne peuvent pas peser sur la réalité touristique locale. La gestion du tourisme doit être pensée à un niveau plus large que celui des AMP, c'est-à-dire au niveau des collectivités locales, ainsi qu'au niveau national voire international.

Les pays en développement doivent, avant de développer le tourisme, faire une évaluation des conséquences potentielles que ce développement peut avoir sur leurs territoires.

Le tourisme de bonne qualité nécessite souvent des investissements importants. Les politiques locales doivent être définies avant d'attirer les investissements étrangers de façon à pouvoir les contrôler.

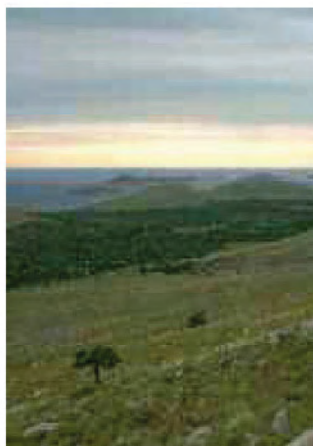
Les AMP du nord-ouest de la Méditerranée recommandent aux pays du sud et de l'est de se concentrer sur la qualité du tourisme et à des projets qui ont des retombées positives sur la population. Il est souhaité que les leçons apprises au nord puissent bénéficier au sud et il est souligné le besoin de transfert d'information du nord vers le sud.

Au niveau du réseau MedPAN :

Le rôle du réseau MedPAN dans ce domaine pourrait porter sur les aspects suivants :

- Engager via le réseau, une action de lobbying auprès des instances nationales et internationales, y compris les instances européennes et de la Convention de Barcelone, pour attirer l'attention sur l'importance pour l'avenir des AMPs, d'un développement maîtrisé du tourisme et promouvoir la représentativité des aires protégées dans les instances de tourisme.
- Apporter une vision sur comment marier tourisme et AMP, notamment auprès des "tours operators" et peser sur le choix des "tours operators" et des organisations touristiques. Cela pourrait se faire dans le cadre de l'Initiative des Tours Opérateurs (TOI) initiée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

- Les AMPs étant de plus en plus considérées par le public comme des espaces de loisir et d'activités sportives (même si la pratique sportive n'est pas en soi un objectif pour une AMP), envisager une clarification de la position des AMP à ce sujet par l'intermédiaire d'un message commun à toutes les AMPs vis-à-vis des pratiquants (jusqu'ou peut on aller en matière d'activités...).
- Le tourisme pouvant constituer une ressource importante pour les populations locales, promouvoir le tourisme dans les régions du sud de la Méditerranée qui ne bénéficient pas de la manne touristique.
- Favoriser les échanges d'acteurs dans le domaine du tourisme durable, y compris les acteurs politiques et les usagers.
- Continuer la réflexion sur l'offre spécifique des AMPs dans le domaine touristique et notamment sur la possibilité d'une offre de produits en relation avec un tourisme écologiquement responsable commune à toutes les AMP du réseau.
- Promouvoir des réglementations communes à toutes les AMP : réglementation minimum de la pêche de loisir avec la priorité à donner aux activités de pêche artisanale, réglementation voire interdiction de l'activité émergente de jet-ski, etc.
- Favoriser le partage des connaissances entre gestionnaires, en s'appuyant sur l'outil Internet, et notamment en ce qui concerne l'usage des outils contractuels (chartes).
- Afin de permettre un suivi des impacts du tourisme sur le milieu dans le cadre du réseau dans son ensemble, déterminer quel est le minimum commun pouvant faire l'objet d'un suivi entre les aires marines protégées de Méditerranée.



© Comité Méditerranéen MedPAN

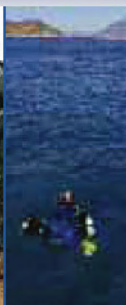


© Comité Méditerranéen MedPAN

Conclusions de l'atelier "Financements et retombées économiques"



© WWF-Carson Michel Guibère



© WWF-Carson Michel Guibère

Auteur :
Catherine Piante (WWF-France)

1. Le financement des aires marines protégées

Constats

Le financement est une question importante pour la majorité des AMP. Toutes les aires marines protégées sont à la recherche de stabilité pour leur gestion. En Méditerranée, les différences de budgets sont très importantes d'une AMP à l'autre, et d'une rive de la Méditerranée à l'autre. Aujourd'hui, les AMP du bassin méditerranéen sont essentiellement financées sur fonds publics, à quelques exceptions près et pour la majorité des gestionnaires, ces financements publics sont considérés comme indispensables et comme une responsabilité de l'Etat.

Pourtant les sources de financement sont très variées, et de nombreuses études de cas montrent le recours à des solutions originales de financement (taxes sur les plongées, tickets d'entrée, mesures compensatoires (principe pollueur/payeur), facturation des services du parc, recours au mécénat, bénéfices générés par un casino ...).

La recherche d'auto-financement est une interrogation partagée par les participants. Mais, lorsque l'on envisage de développer des sources d'auto-financement, deux questions se posent :

- à force de développer des services, est-ce que l'on ne s'éloigne pas du cœur de métier des espaces protégés, à savoir la conservation de la biodiversité ?
- Si les bénéfices de l'auto-financement viennent à diminuer, quel est le risque pour les espaces naturels concernés, notamment en terme de stabilité financière ?

En particulier, le financement lié au tourisme est à la fois une opportunité et un risque.

En résumé, le financement de l'Etat est une obligation, l'auto-financement est une nécessité.

Dans l'ensemble, les participants de l'atelier estiment avoir peu de compétences pour rechercher de nouvelles sources de financement. La première étape est donc de confier la responsabilité de la recherche de financements à une personne compétente, qu'il s'agisse d'une personne faisant déjà partie du personnel ou d'un consultant.

Les points suivants doivent être respectés pour mettre en œuvre de nouvelles sources de financement. Etablir un plan de financement est une étape indispensable. Impliquer le secteur privé peut permettre de créer un effet de levier intéressant en matière de financement mais attention, cette démarche peut présenter des risques si les textes qui réglementent l'aire marine protégée ne sont pas solides (risque de perdre de vue la mission centrale de l'espace protégé qui est la conservation de la nature). Avant de faire payer l'entrée à une aire protégée ou de taxer une activité, il faut toujours proposer un certain nombre de services. Il faut expliquer clairement pourquoi l'aire protégée collecte des fonds : par exemple, pour financer la surveillance du site par des gardes, ... La situation de chaque AMP étant particulière, les solutions devront donc être taillées sur mesure.

Enfin, il est rappelé que l'objectif de l'aire protégée est la protection de la nature et non pas de faire des bénéfices.

Recommandations aux AMP et au réseau MedPAN

- Responsabiliser les Etats sur la nécessité de financer le fonctionnement et la gestion des AMP, dans une optique de stabilité.
- Rechercher des sources de financement complémentaires aux budgets publics.
- Rappeler que les AMP ont une responsabilité envers les populations locales, en particulier dans les pays en développement, en matière de lutte contre la pauvreté. Cette responsabilité ne doit pas être oubliée lors de la recherche de mécanismes de financement.



© WWF-Carson Michel Guibère



© WWF-Carson Michel Guibère

Le rôle possible du réseau MedPAN

- Effectuer un tour d'horizon plus exhaustif et comparatif des situations financières des AMP du bassin méditerranéen serait utile pour préciser leur niveau moyen de financement et le degré de disparité et permettre à des AMP de taille similaire de comparer leur ressources.
- Capitaliser les expériences de mise en place d'auto-financement.
- Développer un guide méthodologique / une boîte à outils pour la recherche et la pérennisation de fonds, adaptés à deux cibles différentes : pays du nord et pays du sud.
- Contribuer au montage de projets sur financements internationaux bénéficiant à plusieurs AMP et en assurer la coordination administrative et financière.
- Fournir comme service aux AMP du réseau un soutien à la recherche et à la mise en œuvre de nouvelles sources de financement pérennes dans le temps. Inventer un outil d'aide aux AMP du réseau.
- Favoriser les échanges d'expériences entre les pays, en particulier sur la question de l'auto-financement.
- Explorer les possibilités de financements du système des aires marines protégées.
- Créer une base de données de consultants spécialisés dans ce domaine.
- Mettre à disposition des ressources en ligne.
- Organiser des formations dans ce domaine.
- Faire du lobbying auprès des autorités nationales compétentes pour aider les AMP de Méditerranée à bénéficier de financements conséquents et stables.

2. La valeur économique des AMP

Constat

L'évaluation économique d'une AMP est utile pour :

- Démontrer et quantifier sa valeur économique en terme de matières premières, de protection des systèmes naturels et humains, le maintien d'option pour une croissance et une production économique future, ainsi que les coûts associés à la perte des ces bénéfices quand la ressource est dégradée.
- Intégrer les aspects économiques dans la planification et la mise en œuvre de la gestion.
- Identifier et développer des mécanismes financiers et des incitations financières pour la gestion.
- Obtenir des fonds des compagnies d'assurance en vue de la restauration des milieux quand ceux-ci sont abîmés lors d'un accident.

- Renforcer les études d'impact environnementales.
- Développer des mécanismes pour que les coûts et les bénéfices d'une AMP soient partagés de façon plus équitable.

Mais la valeur économique d'une AMP n'est pas une fin en soi. Une évaluation économique est toujours une estimation car certains bénéfices et certains coûts ne peuvent être mesurés précisément.

En Méditerranée, peu d'AMP ont procédé à l'évaluation économique de leur site.

Pourtant, évaluer la valeur et l'impact économique d'une AMP permet de conforter l'action des gestionnaires d'AMP.

Le financement public notamment ne peut se concevoir durablement s'il n'est pas légitimé par une évaluation claire des plus values qu'il génère, et entre autres des plus values dans le domaine socio-économique.

Recommandations

Les AMP de Méditerranée doivent développer l'évaluation économique de leur site et diffuser largement les résultats de ces évaluations économiques pour améliorer le soutien des décideurs à l'AMP.

Le rôle possible du réseau MedPAN

- Apporter un soutien au développement de l'évaluation économique des AMP.
- Développer un guide méthodologique / une boîte à outils dans ce domaine, par exemple sur le modèle du Conseil fédéral provincial des parcs canadiens qui comprend trois volets :
 - Un logiciel simple pour mesurer les retombées économiques au niveau des parcs.
 - Un guide des avantages de l'utilisateur expliquant comment les AP peuvent mettre en œuvre de telles études.
 - Une série de 10 études pilotes.
- Mettre à disposition des ressources en ligne.



© W. B. Schou / Getty Images

Conclusions de l'atelier "Gestion durable de la pêche et surveillance"



© Kenzo W. Giffis / WWF-France



© WWF France / Kenzo Giffis

Auteurs :

Guy-François Frisoni, Jean-Michel Culliolli,
Marianne Laudato
(Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio-France)
Catherine Pianté (WWF-France)

1. Conclusions concernant la gestion durable de la pêche dans les aires marines protégées

Constats concernant la pêche artisanale

- Le déclin de la petite pêche artisanale méditerranéenne et donc la diminution du nombre de pêcheurs, est constaté dans la plupart des pays européens. Dans de nombreux pays non européens du sud et de l'est de la Méditerranée, la pêche artisanale reste encore un secteur d'activité très important.
- Pour qu'une aire marine protégée côtière puisse avoir un impact halieutique positif, il est important, si possible lors de la création de l'AMP, de :
 - Etablir une réglementation sur une superficie minimale de 1000 ha de biotopes diversifiés, 1000 ha représentant l'unité de gestion minimale pour une amélioration de la pêche professionnelle.
 - Mettre en place une surveillance spécifique.
 - S'assurer de la présence de corridors écologiques permettant la connectivité écologique et/ou l'exportation de biomasse.
- Un grand nombre d'AMP ont fait le choix de privilégier la pêche professionnelle artisanale par rapport à la pêche plaisancière. Les AMP peuvent soutenir la profession et aider à la gestion des conflits d'intérêts qui apparaissent avec le développement de nouveaux usages.

Constats concernant la pêche de plaisance

- La pêche de plaisance est pratiquée dans la plupart des AMP de Méditerranée et elle a souvent un rôle dans la vie locale. Son poids politique est parfois très important. Les cadres juridiques dans les différents pays concernant la pêche de plaisance sont variés.
- Les aspects socio-économiques de la pêche de loisir sont variables selon les pays (pêche locale, pêche sportive,...). Cette activité est globalement mal connue.
- Dans certaines régions, la pêche de plaisance est en croissance exponentielle, utilisant des moyens technologiques de plus en plus perfectionnés. Cette pêche ne fait l'objet d'aucune limite en terme de Kwh ou de quotas de pêche et peut donc, contrairement à la pêche professionnelle, augmenter sans limite. Son impact sur la ressource est d'ores et déjà estimé comme très important.
- L'absence de regroupement de ses pratiquants (associations ou fédérations de pêcheurs plaisanciers...) et la possibilité pour eux, contrairement à ce qui se passe pour les professionnels, de pêcher sans licences ni permis, limite considérablement les possibilités d'intervention (concertation, contractualisation...).
- L'interdiction de la pêche de plaisance ou sa réglementation de manière trop contraignante n'est pas une solution pour toutes les AMP. Des exemples montrent cependant qu'une réglementation de cette activité, même plus contraignante que celle appliquée aux professionnels permet de maintenir la ressource exploitable par les deux.



© Kenzo W. Giffis / WWF-France



© Kenzo W. Giffis / WWF-France

Recommandations des AMP du réseau MedPAN concernant la pêche artisanale

- Il y a consensus sur l'importance des processus de concertation avec les pêcheurs en amont de la création d'une AMP et de la nécessité d'une forte implication des pêcheurs dans le suivi scientifique et la gestion des AMP.
- Une surveillance efficace est indispensable pour faire respecter la réglementation. Elle doit s'appuyer sur :
 1. la présence, régulière des équipes de surveillance sur le terrain,
 2. la poursuite à leur terme des procédures juridiques engagées.
- Un suivi scientifique permettant de donner des arguments sur les résultats du travail mené en commun avec les pêcheurs est nécessaire. Il est important de les sensibiliser au rôle et à l'importance du suivi scientifique de la pêche.
- Autant que possible, la pêche professionnelle aux petits métiers doit être privilégiée par rapport à la pêche de plaisance. Cette décision doit être nuancée dans les pays où la petite pêche non-professionnelle génère une part substantielle de l'alimentation en protéines de certaines populations côtières.
- Le développement d'activités alternatives pour les pêcheurs artisanaux est une opportunité à considérer (ex : pêche-tourisme) mais le pêcheur ne doit pas perdre son savoir-faire, son métier principal devant rester celui de la pêche.
- La charte est un outil utile pour encadrer la pêche et développer la concertation.

Recommandations des AMP du réseau MedPAN concernant la pêche de plaisance

- Compte tenu de la croissance exponentielle de la pêche de plaisance dans de nombreux pays, il est recommandé aux gestionnaires d'effectuer rapidement des études socio-économiques et écologiques approfondies, afin de leur permettre d'anticiper cette tendance lourde.
- Même si une règle commune ne peut pas être appliquée à toutes les aires marines protégées, la pêche de plaisance doit être à minima réglementée, très contrôlée, voire interdite.

Les attentes vis-à-vis du réseau MedPAN

- Apporter un soutien à la mise en oeuvre du plan de gestion d'Al Hoceïma (formation des gardes propres au parc, la matérialisation du zonage...)
- Appuyer d'autres AMP qui en feraient la demande.

2. Conclusions concernant la surveillance des aires marines protégées

Constats

Seule une surveillance effective garantit l'efficacité de la réglementation mise en place et est de nature à renforcer la crédibilité et l'exemplarité de l'AMP.

Deux grands types d'organisation de la surveillance dans les AMP ont été identifiés :

A. Surveillance intégrée au fonctionnement global de l'organisme de gestion (l'AMP dispose d'agents commissionnés)

Points forts

- Renforce la concertation (indispensable) entre le gestionnaire et les usagers (en l'occurrence les pêcheurs) et donc la "crédibilité" du gestionnaire.
- Budget intégré au budget général de fonctionnement.
- Plan annuel d'action (contrat d'objectif...).
- Souplesse de fonctionnement (évolutions sur le terrain).
- Coopération renforcée avec les autorités institutionnelles.
- Relation directe avec l'autorité judiciaire (traitement efficace des procédures judiciaires).
- Présence en permanence sur place (rapidité d'intervention, information directe par des tiers tels que pêcheurs, plongeurs...)
- Suivi et évaluation en continu de l'activité (fiches de tournée, SIG...).

Points faibles

- Nécessite une formation (ou un niveau de recrutement) spécifique des gardes (mode de recrutement, turnover du personnel).
- Nécessite des effectifs importants (surveillance la nuit, pendant l'hiver).
- Risques (agressions).
- Coût d'investissement et d'entretien (bateaux).

B. Surveillance partagée entre l'organisme de gestion et les autorités institutionnelles (les agents de l'AMP ne sont pas commissionnés)

Points forts

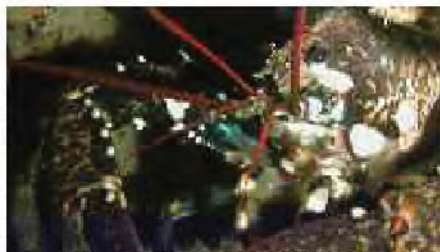
- Coût financier réduit.
- Facilité d'intégration de volontaires.

Points faibles

- Manque de moyens coercitifs propres à l'AMP (réduit sa crédibilité).
- Dépendance par rapport aux autorités institutionnelles (autres priorités, conservatisme, rigidité administrative, bonne volonté de l'administration).
- Problèmes de coordination (trop d'intervenants nuit) et lent dans la capacité de réaction en cas d'infractions.
- Difficulté de suivi et d'évaluation de la surveillance.

Les recommandations suivantes ont été faites

- L'optimisation de la surveillance commence dès la création de l'AMP à travers sa délimitation, ses objectifs et son zonage. La législation doit être établie également sur la base d'une concertation étroite avec les usagers. Le zonage doit être lisible et visible. La législation doit être facile à appliquer.
- La surveillance doit s'appuyer sur les législations existantes dans le domaine de la pêche, de l'environnement, de la navigation, etc. Ces législations peuvent être internationales, européennes (pour les pays membres de l'UE), nationales, régionales/locales, voire spécifiques à chaque aire marine protégée.
- Il est recommandé d'éviter les complications inutiles au niveau du plan de gestion. Celui-ci doit être adaptatif pour évoluer en fonction des usages, des pratiques et de la situation du périmètre protégé.
- Le niveau de pression de la surveillance doit être adapté aux objectifs et aux résultats attendus.
- Il est recommandé d'adapter les objectifs de protection aux moyens de surveillance disponibles.
- Privilégier l'intégration de la surveillance au fonctionnement global de l'AMP (intégration au plan de gestion, au budget de fonctionnement).
- Privilégier l'assèrmentation des personnels de l'AMP.
- Renforcer la coopération avec les institutionnels pour une surveillance plus efficace (nuit, hiver...) et une meilleure coordination des actions (complémentarité des actions de surveillance entre terre, air et mer, rapidité des interventions par rapport à un problème donné...) et notamment collaborer avec des organismes qui ont des équipements utiles tels que radar, etc.
- Etablir une relation directe avec les autorités judiciaires.
- Renforcer la coopération avec les professionnels opérant dans l'aire du parc pour améliorer le processus de surveillance.
- Privilégier la continuité dans le recrutement du personnel de surveillance.



© Conseil de l'Europe



© Conseil de l'Europe

- Améliorer la capacité à s'adapter aux modifications des conditions de surveillance sur le terrain (matériel adapté, cadre juridique adapté).
- Prévoir plusieurs bases de surveillance.
- Coupler la surveillance terre/mer.
- Travailler à des horaires irréguliers et à cet effet adapter la législation du travail.
- Intégrer l'aide de volontaires au processus de surveillance (information immédiate des gardes par le biais de téléphones) ainsi que celui des usagers (centrale d'appel).
- Assurer un suivi et une évaluation de l'activité de surveillance (personnel, types d'interventions, fréquence...).
- Favoriser les coopérations internationales sur le long terme (sanctuaire Pelagos, Réserve de Biosphère entre l'Espagne et le Maroc).
- Anticiper les situations de conflits.
- Développer la communication et l'information, outils qui facilitent et renforcent le contrôle. L'acceptation sociale est le gage d'un respect de la réglementation.
- Le personnel de surveillance doit être proche du terrain et en contact direct avec les usagers pour d'abord informer, échanger... et si nécessaire réprimer.
- Inclure des informations sur la réglementation de l'AMP dans les documents obligatoires et les autorisations d'usage délivrées.

Les attentes vis-à-vis du réseau MedPAN

- Développer les échanges entre les AMP via les réseaux, notamment en ce qui concerne la formation des agents aux méthodes de surveillance, aux suivis des procédures juridiques engagées, aux méthodes de concertation et de sensibilisation des usagers...

Conclusions de l'atelier "Concertation"



Christelle Girardot

Christelle Girardot

Auteurs :

Laurent Sourbes
(Parc National de Zakynthos-Grece)
Catherine Plante (WWF-France)

Constat

Les questions de concertation sont fondamentales pour l'ensemble des gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée. Les acteurs du territoire sont nombreux à être affectés par la création des AMP et la qualité du dialogue mis en place avec eux conditionne à bien des égards l'acceptation de l'AMP sur le territoire local.

Recommandations aux gestionnaires

1. Faire de la prévention pour éviter les conflits

- Faire des diagnostics sur les impacts sociaux des réglementations avant de les mettre en oeuvre.
- Faire la concertation avant d'établir la réglementation.
- Prévoir notamment les usages nouveaux (activités commerciales, nouvelles pratiques sportives).

2. Rechercher l'équilibre entre concertation et réglementation

- Il ne faut être ni trop souple ni trop rigide, mais conjuguer concertation et approche réglementaire.
- Les chartes avec les usagers sont des outils intéressants, qui permettent de préparer avec succès la mise en oeuvre d'une réglementation.

3. Quelques principes essentiels de la concertation

- Les différents acteurs du territoire doivent comprendre leur responsabilité face aux enjeux écologiques.
- On ne peut pas promettre à chacun qu'il va bénéficier de la situation.
- Il n'y a pas de limite à la discussion possible :
 - pour régler un conflit, il faut parler, c'est la seule solution et être très franc.
 - La confiance est essentielle.

4. Préparer la concertation

- Fixer le cadre de la démarche : Pourquoi se concerter ? Dans quelles limites va-t-on se concerter ? Sur quoi se concerter ? Qui va porter la concertation ? Avec qui on va se concerter ?
- Choisir une méthodologie (force, argumentation ou séduction ?)
- Identifier ses interlocuteurs, les organiser le cas échéant.
- Eduquer et sensibiliser.
- Avoir éventuellement recours à un médiateur.

Recommandations au réseau MedPAN

- Favoriser la diffusion des bonnes pratiques sur ce sujet.
- Organiser des échanges entre les acteurs du territoire de différentes AMP (entre pêcheurs, entre gestionnaires de club de plongée, ...) de façon à assister les gestionnaires faisant face à des conflits.
- Fournir de l'expertise sur le sujet de la concertation aux AMP qui en exprimeraient le besoin.



Christelle Girardot



Christelle Girardot

Conclusions de l'atelier "Gestion des milieux"



Parc National Marin et Terrestre de Cabrera-Espagne



Parc National Marin et Terrestre de Cabrera-Espagne

Les conclusions présentées ici comprennent les conclusions générales sur le thème de la gestion des habitats et des espèces dans les AMP ainsi que les résultats de deux groupes de travail qui se sont tenus durant l'atelier sur les sujets suivants :

1. Conception d'un système de suivi pour le réseau MedPAN.
2. Programmes de contrôle des espèces introduites dans le réseau MedPAN : revue de la situation actuelle et prospective.

Conclusions générales

- La gestion des habitats et des espèces est un des objectifs indispensables que le gestionnaire d'une AMP doit avoir dans son programme, et ce dans une perspective temporelle. Cela invite à analyser la situation présente de la biodiversité de l'aire à la lumière du passé :
 - changements détectés et dus principalement à l'influence anthropique et pour l'avenir ;
 - changements qui devraient être obtenus comme résultats des objectifs et des activités de gestion. Il s'agit donc d'un sujet important à traiter et un certain niveau de gestion des habitats et des espèces devrait être atteint dans chaque AMP.

Auteurs :

Jose Amengual Ramis
(Parc National Marin et Terrestre de Cabrera-Espagne)
Catherine Plante (WWF-France)

- A la lumière de l'atelier, il a été noté que le niveau et l'approfondissement de la gestion des habitats et des espèces dans les AMP méditerranéennes du réseau MedPAN est extrêmement varié, allant de quasiment aucune gestion :
 - en raison d'un manque de budget et d'expertise,
 - à une gestion active et approfondie des habitats et/ou des espèces pour certaines AMPs, avec des ressources financières qui leur sont affectées, ainsi que des personnels spécialisés et des connaissances scientifiques. Ce fait reflète probablement l'ensemble de la situation des AMP de Méditerranée. Cette situation devrait être prise en compte soigneusement dans la conception des programmes de gestion, de suivi, de recherche ou d'évaluation pour l'ensemble du réseau.
- La gestion des habitats et des espèces ainsi que son suivi et son évaluation ne peuvent pas toujours être considérés comme une priorité en soi, ce qui est particulièrement le cas dans les pays en développement ayant de faibles budgets alloués aux sites protégés, ou même sans AMP du tout. Dans ce cas, la sélection et la déclaration des sites, les ressources financières et en personnel, l'environnement socio-économique, les questions de contrôle et de surveillance des AMP sont probablement prioritaires pour les gestionnaires par rapport à la gestion des habitats et des espèces, et encore plus l'évaluation de la gestion. Des protocoles de suivis simples devraient néanmoins être proposés pour mesurer les effets de la création des AMP en comparaison à la situation de départ observée avant la création des AMP.

© Parc National de Pinnaclos et Taüll, Espagne



© Parc National de Pinnaclos et Taüll, Espagne

Conclusions spécifiques

1. Un système de suivi commun pour le réseau MedPAN

Constats

- L'idée d'avoir un système de suivi commun à plusieurs aires marines protégées est intéressante en principe pour le réseau MedPAN. Un suivi commun pourrait fournir une vision régionale à l'échelle de la Méditerranée d'un certain nombre de questions.
- Cependant, les aires marines protégées font face à un grand nombre de problèmes très différents qui doivent être traités au cas par cas.
- Un système de suivi commun implique des questionnements communs. Par exemple, le suivi et la gestion des espèces envahissantes est une question qui pourrait être traitée à l'échelle méditerranéenne.

Recommandations au réseau MedPAN

- Les objectifs du réseau MedPAN doivent être précisés clairement et les problèmes et les objectifs communs doivent être définis. Il est important de quantifier ces problèmes et de trouver un langage commun pour les quantifier.
- Un système de suivi commun devrait utiliser des indicateurs simples, peu coûteux et fiables. Dans certains cas, il pourrait ne pas être pertinent de tenter d'établir des méthodologies communes à toutes les AMP mais plutôt de déterminer des critères simples communs aux méthodologies utilisées dans différentes AMP pour suivre un habitat ou une espèce.

- Il est recommandé que toutes les aires marines protégées de Méditerranée établissent une cartographie des habitats marins présents à l'intérieur de leurs limites. Cela sera également important pour développer une approche commune et évaluer la représentativité du réseau.
- Les gestionnaires ont également besoin d'indicateurs d'efficacité de la gestion. Il serait intéressant de travailler sur l'efficacité de la gestion dans l'ensemble du réseau en prenant en compte à la fois les aspects écologiques et les aspects socio-économiques. Cependant, des différences très importantes dans les capacités de gestion des AMP de Méditerranée pourrait rendre cet objectif très difficile à atteindre.

Il n'est pas utile et peut même être contre-productif de tenter d'homogénéiser les formes de gestion et/ou l'évaluation de la gestion dans un réseau aussi divers en terme de développement que l'est le réseau MedPAN. Une évaluation commune peut être adoptée dans des pays ou des régions où toutes les AMP ont un assez haut niveau de similarité en terme de budget, de personnel et d'expertise mais peut difficilement être adoptée si nous avons à évaluer et comparer la qualité de la gestion dans une AMP du nord avec une AMP du sud. L'évaluation de la gestion ne peut pas être considérée comme une priorité dans la situation actuelle pour le réseau MedPAN dans son ensemble, au moins en comparaison avec le classement du site et la protection efficace et l'affectation de personnel et de budget suffisants.

Néanmoins, ce pourrait être un objectif pour un sous-groupe d'AMP dans le réseau de développer une approche pilote sur l'évaluation de la performance de la gestion.

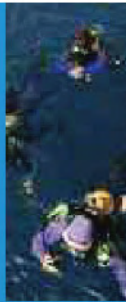


© AFP/Contrasto, Michael G. Sinner



© Corcoran & Offin / The Image Bank

Qu'est-ce que le réseau MedPAN ?



WWF manager
Michel Guerber



WWF manager
Michel Guerber

What is the MedPAN network ?

MedPAN est le réseau des gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée.

Ce projet d'une durée de trois ans (2005 - 2007) est financé par l'initiative Interreg III C zone Sud. Il rassemble 23 partenaires de 11 pays du pourtour méditerranéen, dont 14 partenaires européens (France, Italie, Grèce, Espagne, Malte, Slovénie) et 9 partenaires de pays non européens (Maroc, Tunisie, Algérie, Croatie, Turquie).

Ces partenaires gèrent plus de 20 aires marines protégées et travaillent la création de plusieurs sites.

Le réseau a pour objectif de faciliter les échanges entre aires marines protégées méditerranéennes afin d'améliorer l'efficacité de la gestion de ces territoires.

En particulier, le réseau permet de :

- promouvoir le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre gestionnaires ;
- proposer des solutions aux problèmes de gestion des aires marines protégées ;
- améliorer les compétences des gestionnaires ;
- faire connaître le rôle des aires marines protégées et favoriser leur reconnaissance ;
- diffuser des messages communs à l'ensemble des aires marines protégées.

Le réseau organise plusieurs ateliers thématiques chaque année sur des problématiques de gestion communes à l'ensemble des aires marines protégées.

Le réseau finance la réalisation d'études.

Le réseau a pour vocation de produire des outils méthodologiques destinés à aider les gestionnaires dans leur travail quotidien.

Le réseau publie également le Répertoire global des aires marines protégées de Méditerranée.

MedPAN is the network of managers of marine protected areas in the Mediterranean.

This three-year project (2005 - 2007) is funded by the Interreg III C zone South initiative. It brings together 23 partners from 11 countries around the shores of the Mediterranean, of which 14 partners are European (France Italy, Greece, Malta, Slovenia, Spain) and 9 partners from non-European countries (Morocco, Tunisia, Algeria, Croatia, Turkey).

These partners manage more than 20 marine protected areas and are working towards the creation of several new sites.

The aim of the network is to facilitate exchange between Mediterranean marine protected areas in order to improve the efficiency of the management of these areas.

Specifically, the network can :

- promote the sharing of experiences and good practices amongst managers ;
- suggest solutions to management problems of marine protected areas ;
- improve the capacity of managers ;
- make the role of marine protected areas known and encourage their recognition ;
- disseminate messages common to all marine protected areas.

The network organizes several thematic workshops each year on management issues common to all the marine protected areas.

The network finances the carrying out of studies.

The purpose of the network is to produce methodological tools designed to help managers in their daily work.

The network also publishes the Global directory of marine protected areas in the Mediterranean.

www.medpan.org

Le réseau MedPAN est coordonné par le WWF-France
The MedPAN network is coordinated by WWF-France



pour une planète vivante

**for a living planet

Publié en 2005 - 2006 - 2007



Menaces et challenges pour l'environnement maritime de la mer Méditerranée

Ferdinando Boero
Université de Salento, boero@unile.it

Introduction

Berceau de la civilisation occidentale, la mer Méditerranée joue un rôle prédominant dans les domaines humains et naturels. En fait, avec situation exceptionnelle à la croisée de trois continents, plus de 380 millions de personnes vivant dans les pays qui forment son bassin et 146 millions vivant directement sur ses côtes, elle constitue un point chaud de la biodiversité. Sa nature, son climat et sa culture contribuent à faire de la région méditerranéenne la zone la plus visitée au monde. Son flux touristique représente la première source de revenus pour la région et conduit au doublement de la population vivant le long des côtes.


La pression humaine est une menace pour sa beauté et pour les systèmes écologiques grâce à qui elle existe. Les principales menaces sont les plus courantes, celles qui touchent le monde tout entier : la pollution industrielle, la pollution urbaine, le développement côtier (souvent déclenché par la présence touristique), la pêche industrielle, le braconnage, l'arrivée d'espèces étrangères introduites par l'Homme. Il est dans l'intérêt du peuple méditerranéen que les raisons qui poussent à visiter la région continuent à exister, et que les marchandises et services offerts par la mer demeurent disponibles pour les générations futures. Il est impératif de protéger la mer Méditerranée. Les Aires Marines Protégées sont un des outils permettant d'atteindre ce but.

La raison des Aires Marines Méditerranéennes Protégées

Dans la région méditerranéenne, la plupart des AMP ont été instituées pour une raison très précise : défendre la beauté. Cela peut sembler une raison très naïve, mais les Parcs Nationaux Terrestres ont, eux aussi, été créés pour cette raison. La beauté peut être un paysage, comme des côtes rocheuses avec de nombreuses grottes, des cours d'eau souterrains et des falaises abruptes qui plongent dans l'eau bleue. Ou cela peut être une espèce particulière, ou un groupe d'espèces particulières, comme le phoque moine, ou les cétacés en général. Il existe des endroits où la Nature est particulièrement généreuse, et nous pouvons le sentir, même sans l'aide de la science. Ces endroits sont sacrés pour les humains, et ce n'est pas par erreur que parfois le mot sanctuaire est utilisé pour les qualifier.

Les AMP méditerranéennes sont essentiellement des sanctuaires. Elles protègent des endroits uniques qui n'ont pas d'égal. Ces sites, ainsi que les espèces qui les occupent, sont irremplaçables, car ils n'existent qu'à CET endroit, et que CET endroit doit être protégé. Ce n'est pas un hasard si presque toutes les AMP méditerranéennes sont situées sur des côtes rocheuses, et que beaucoup sont des îles.

L'objectif est clair : les endroits magnifiques doivent continuer à être magnifiques.



La grande beauté d'un endroit est sujette à d'importantes menaces. En général, les sites magnifiques ne sont pas exploités par l'homme. Ils sont beaux parce qu'ils sont aussi vierges que possible, et vierge signifie « aucun signe d'activité humaine ». Les menaces envers la beauté de ces endroits commencent lorsque quelqu'un les découvre, et que quelques illuminés viennent et en profitent pendant un moment, pour le plaisir. Alors, d'autres personnes réalisent le potentiel de l'endroit et commencent à le « développer ». Ils construisent des installations qui permettront à de plus en plus de gens de profiter du contact direct avec cet endroit magnifique. Le lieu devient riche, des hôtels, des marinas sont construits, peut-être même des aéroports. Les meilleurs endroits, les plus beaux, deviennent des parcs à villas pour les personnes les plus riches. Après ce traitement, la beauté de l'endroit n'est plus. Les caractéristiques qui faisaient que l'endroit était beau étaient liées à l'absence de l'activité humaine. Après le « développement », les signes humains deviennent évidents et la beauté est gâchée. Ce traitement a été infligé à trop de régions de la côte méditerranéenne, et il est de notre devoir de défendre les quelques endroits qui demeurent intacts. Est-ce suffisant pour « sauver la mer » de toutes les menaces ? La réponse est simple : non, cela ne l'est pas.

Sauver la Méditerranée

L'habitat le plus important de la Méditerranée n'est pas un habitat. Il est le résultat de la présence d'espèces formant un habitat : *Posidonia oceanica*, l'herbier qui forme des prairies étendues le long de la majeure partie de la côte méditerranéenne, modifiant l'habitat primaire qui l'accueille (de sable et de roche) en un second habitat avec des fonctions vitales pour le reste du biotope méditerranéen. Les prairies de *Posidonia* sont menacées par le développement côtier et les pêches illégales sur le bassin ; leur protection est urgente et terriblement nécessaire. Pouvons-nous les sauver avec les Aires Marines Protégées (AMP) ? Il y a trop de monde sur la côte, nous ne pouvons pas proposer une AMP dans tous les lieux où *Posidonia* prospère, c'est-à-dire une grande partie du bassin tout entier. Il doit exister d'autres outils. Heureusement, il en existe un pour *Posidonia* : la Directive pour l'Habitat de l'Union Européenne. Le revers de la pièce est que la Directive est valide uniquement en UE et que la Méditerranée est bien plus vaste. Une législation partagée est nécessaire pour éviter à tous les états de gaspiller leur capital naturel, et plus précisément le capital représenté par les prairies de *Posidonia*.

La présence de prairies de *Posidonia* est une raison pour arrêter le développement côtier, afin que ces prairies demeurent intouchées par l'impact direct, comme la construction de ports, le passage de conduits, la décharge de matériaux. Une législation plus générale que celle régissant les Aires Marines Protégées a pour objectif la protection d'un habitat de la Méditerranée d'une grande valeur écologique.


Cependant, les prairies d'herbiers représentent seulement un des habitats importants de la Méditerranée. Et nous sommes très loin d'avoir exploré le bassin. Comment pouvons-nous rêver de protéger quelque chose si nous ne connaissons pas notre capital ?

Les autres habitats marins couverts par la Directive sur l'Habitat sont :

11. La haute mer et le littoral

1110 Les bancs de sable qui sont en permanence légèrement couverts par les eaux

1120 * Les lits de *Posidonia* (*Posidonion oceanicae*)

- 
- 1160 Les baies et les entrées à haut fond
 - 1170 Les récifs
 - 1180 Les structures sous-marines constituées par les fuites de gaz.

La liste des habitats marins comprend également :

- 8330 Les grottes sous-marines totalement ou partiellement submergées.

Il est tout à fait évident que la Directive sur l'Habitat ne prend pas en compte la diversité des types d'habitats qui caractérise la Mer Méditerranée. Les formations coralliennes ne sont pas couvertes et de plus, la diversité spectaculaire du biotope méditerranéen existant sur les caps et les promontoires est ignorée, ainsi que la progression des gués, des bras de mer profonds et des baies !


Les habitats doivent être listés et cartographiés, afin d'identifier les plus importants et leur répartition. Pour le moment, il existe bien trop de listes d'habitats méditerranéens et il est urgent de les fusionner en une base solide. Ensuite, nous devons essayer d'identifier les principales menaces pesant sur chaque habitat, où qu'elles soient observées. La phase exploratrice, qui est très loin d'être accomplie, peut conduire à la découverte de sites importants qui sont toujours inconnus, en particulier sur la côte sud de la Méditerranée, sans parler de la haute mer.

Bien sûr, nous ne pouvons attendre l'exploration complète du bassin et nous devons agir maintenant, mais l'objectif ultime devrait être la connaissance du biotope méditerranéen. Lorsqu'une zone est suffisamment explorée et que nous connaissons les caractéristiques de son biotope, nous pouvons dire pour certains sites : à cet endroit, il existe quelque chose de vraiment unique et de magnifique. Ce sera une Aire Marine Protégée. Tous les Etats ont probablement déjà identifié tous ces endroits sur leur propre territoire. Certains sont déjà des AMP, certains le deviendront tôt ou tard.

Toutefois, il existe d'autres endroits qui pourraient se révéler extrêmement importants, non pas pour leur beauté, mais pour ce qu'ils font, comme les prairies de Posidonia.

De tels endroits peuvent être importants pour le fonctionnement des écosystèmes, comme les canyons marins, conduisant à la formation de courants de remontée d'eau, les courants qui apportent des nutriments de la haute mer vers les eaux peu profondes de la côte. Si les canyons marins deviennent des bacs de déversement, leur rôle écologique peut être mis en danger. Par exemple, le sanctuaire des Pelagos pour les mammifères marins de Méditerranée accueille un nombre énorme de baleines, à cause de la présence des importantes populations de *Meganyctiphanes narvegica*. Elles sont concentrées en fonction des courants remontants qui sont générés par le vaste système de canyons marins qui caractérisent les eaux profondes du sanctuaire. Les baleines vivent là simplement parce que les canyons « pompent » leur nourriture et la concentrent. La protection des baleines passe par la protection des canyons marins !

Il existe des endroits importants pour la reproduction des espèces. Certains sont utilisés par les adultes reproducteurs (zones de frai), d'autres sont importants pour la croissance initiale des larves et des jeunes (zones de reproduction). L'existence d'espèces tout autour du bassin peut être liée à quelques endroits dans lesquels les représentants de ces espèces se concentrent pendant un moment de leur existence. Si ces endroits (ou cet endroit) sont dégradés, les espèces sont en



péril. Peut-être cet endroit ne présente-t-il rien de particulier à nos yeux, cependant, nous devons simplement nous dire que son intégrité doit être préservée, en interdisant les activités les plus destructives, le plus souvent les sociétés de pêche.

Lorsque nous posséderons la liste des endroits qui sont beaux et des endroits qui sont importants pour le fonctionnement de l'écosystème, nous disposerons d'un inventaire des éléments naturels les plus importants. Ensuite, nous devons identifier la vulnérabilité de ces endroits.

Définir les objectifs

La protection implique la présence d'une menace. Si une Aire Marine est Protégée, on doit se demander : protégée de quoi ? Et quels sont les résultats attendus de cette protection ? Il est trop simple de rédiger une liste générique de menaces et des améliorations possibles et de l'appliquer ensuite à toutes les Aires Marines Protégées. Cela rendrait trop difficile l'évaluation de l'efficacité des mesures de protection : si nous listons tous les objectifs positifs de chaque AMP, nous obtiendrons assurément des résultats. Mais seront-ils cohérents par rapport aux objectifs de cette AMP en particulier ? Ou, si la beauté ne s'applique à la zone que nous voulions défendre, par rapport à son importance écologique ?


Aussi, définir les menaces et déterminer les manières de les éviter est un préambule à une bonne gestion du site, et cela est encore plus vrai pour les Aires Marines Protégées.

Le test d'efficacité est, toutefois, assez complexe. En fait, pour décider si la gestion a été efficace, on doit comparer la zone gérée avec une série de zones similaires (les contrôles, et il doit y en avoir plus d'un) qui n'ont pas été gérées. Parce que les résultats obtenus ne sont peut-être pas le fruit d'une bonne gestion, mais de la chance. Aussi, pouvons-nous dire que la gestion est efficace lorsque la zone gérée dispose de plus de caractéristiques positives parmi une série d'indicateurs (définis en fonction des menaces identifiées) que des zones similaires, mais non gérées, situées dans son voisinage. La procédure est très simple en théorie, mais elle est souvent impossible en pratique. En fait, l'unicité est l'une des principales raisons de la création des Aires Marines Protégées, et si un endroit est unique, il n'existe pas d'endroit semblable, ce qui rend impossible la définition des contrôles appropriés.

Il existe une manière différente d'évaluer : l'analyse des tendances. Lorsque la caractéristique de protection a été identifiée et que les menaces possibles ont été supprimées grâce à la protection, on peut contrôler les signes de cette caractéristique, afin d'évaluer s'il y a des améliorations. En absence de contrôles appropriés des améliorations, celles-ci peuvent être attribuées à tort à la gestion, mais cela peut s'avérer incorrect. Tant que la situation s'améliore, ou au moins ne subit pas davantage de dégradations, la gestion peut être considérée comme efficace. Si la tendance montre une diminution des indicateurs de qualité, il y a de grandes chances que la gestion soit inappropriée.

Ce que les AMP ne peuvent pas faire

Une Aire Marine Protégée ne peut pas stopper la prolifération des espèces étrangères (comme la *Caulerpa racemosa*), aussi ne peut-on pas blâmer le gestionnaire si les fonds de sa zone en sont envahis. De même, la protection ne peut pas éviter qu'une nappe de fuel ne dérive à la suite d'un naufrage de tanker. Des menaces directes comme celles-là ne dépendent pas de la situation




locale de l'AMP, celles qui peuvent être gérées par la gestion, mais ont leur origine en dehors de l'AMP, et c'est pourquoi on peut les appeler « indirectes ». De telles menaces ne peuvent être évitées par la protection localisée, comme les AMP, mais elles peuvent l'être par la gestion à l'échelle du bassin, comme celle protégeant les prairies de Posidonia. La protection peut éviter les menaces directes et localisées, comme la surpêche, les décharges d'ordures et la pression touristique trop importante.

La promesse de résultats impossibles conduit inévitablement à l'échec.

La plus grande menace du biotope méditerranéen

Il existe trois zones, dans le bassin méditerranéen tout entier, qui sont d'une importance capitale pour le bien-être de ses biotopes. Le premier est Gibraltar, qui permet à un courant atlantique peu profond d'entrer dans le bassin et à un courant méditerranéen profond d'en sortir. Cet échange d'eaux est vital pour le biotope méditerranéen. Les deux autres zones sont les portions nord des bassins ouest et est, le Golfe du Lion (et peut-être la mer Ligurienne) et l'Adriatique du Nord, ainsi que certaines parties du nord de la mer Egée. A ces endroits, les vents froids du nord entraînent des températures beaucoup plus basses sur les eaux de surface que dans toute autre partie du bassin. L'eau froide est plus lourde que l'eau chaude, et par conséquent coule. A ces endroits, il existe la formation d'eau potentiellement profonde. En fait, l'eau froide coule vers la partie la plus profonde de la Méditerranée. Le Golfe du Lion est le point d'origine des eaux profondes de la Méditerranée de l'ouest, alors que le nord de la mer Adriatique et le nord de la mer Egée sont les points d'origine des eaux profondes de la Méditerranée de l'est. La nouvelle eau profonde déplace l'ancienne et génère un renouvellement qui est vital pour le mélange du bassin. Si le mélange vertical s'interrompt, peu en importe la raison, nous avons un problème comme celui de la Mer Noire, dont la surface vit, mais dont les parties les plus profondes sont anoxiques et accueillent un biotope très simplifié. Aujourd'hui la situation est claire. Si la tendance va vers le réchauffement mondial, quelles sont les parties de la Méditerranée qui en seront le plus affectées ? La réponse est simple : les parties les plus froides. La menace est double. Il existe une menace directe sur les biotopes du nord, car ils ne peuvent supporter des eaux trop chaudes et courent le risque d'extinction. Dans le nord de l'Adriatique, par exemple, on observe un biotope ayant l'algue brune *Fucus virsoides* comme espèce vedette. C'est le seul *Fucus* de tout le bassin et avec lui, il existe d'autres espèces qui sont endémiques à cette partie de la Méditerranée. Ces espèces ne peuvent pas migrer vers le nord et elles ne peuvent pas aller plus profond, car le nord de l'Adriatique est un cul-de-sac profond. S'il existe des espèces qui courent un risque sérieux d'extinction à cause du réchauffement climatique, elles se trouvent dans le nord de l'Adriatique. L'autre menace est indirecte pour l'ensemble du bassin. Si l'eau profonde ne se forme nulle part, puisque le climat n'est pas favorable à sa formation, le renouvellement des eaux profondes sera faible, avec une tendance à la stagnation. On peut déjà observer les scénarios catastrophes de ce phénomène. En 2007, le long de la côte des Pouilles, du promontoire du Gargano au golfe de Tarente, des mucilages ont été observés de janvier à avril, mettant dramatiquement en danger les sociétés de pêche de la côte. Cela ne s'était jamais produit auparavant. Les concentrations de méduses deviennent de plus en plus fréquentes, avec des impacts sur le tourisme et la pêche.

Les Aires Marines Protégées ne peuvent, à l'évidence, arrêter de telles catastrophes. Certaines personnes disent qu'une aire protégée montrera davantage de résistance (la tendance à résister à un impact tout en maintenant ses propres caractéristiques) et de faculté de récupération (la



tendance du retour aux caractéristiques propres après la fin d'un impact) en ce qui concerne le changement de la planète. Dans un sens, c'est peut-être vrai. Un corps sain peut résister davantage à une maladie, mais nous ne pouvons pas dire qu'être en bonne santé est suffisant pour éviter tout type de menace pour notre santé. On ne fait pas du jogging et on n'arrête pas de fumer pour éviter d'être intoxiqué par une entreprise qui pollue la qualité de l'air dans la région où on habite, même si un non-fumeur qui fait du sport peut mieux répondre à l'air pollué qu'un fumeur sédentaire !

La présence d'AMP dans les parties les plus froides de la Méditerranée peut, toutefois, aider à conserver le contrôle de la situation, en suivant les changements et en indiquant éventuellement si les mesures prises au niveau mondial font preuve d'efficacité aux endroits les plus sensibles de la planète en ce qui concerne le réchauffement climatique.

Le réseau d'AMP est-il utile ?


Le principal objectif des AMP est de protéger les caractéristiques exceptionnelles d'un environnement défini. D'une certaine manière, chacune est une île (et beaucoup sont sur des îles !) L'impact positif attendu doit être très localisé et idiosyncrasique. On peut considérer qu'il s'agit de l'objectif immédiat des AMP. Les objectifs ultimes des AMP doivent être essentiellement : d'améliorer la conscience du public en ce qui concerne l'intégrité environnementale et d'agir comme capteur de l'intégrité environnementale. C'est pourquoi les niveaux d'action des AMP doivent s'étendre des activités locales et de proximité aux activités plus vastes, à la taille du bassin. Ce second groupe d'actions requiert un réseau, conduisant à une stratégie partagée ayant pour but la protection de l'environnement.

Comment améliorer la conscience du public en ce qui concerne l'intégrité environnementale ?

La voie est la connaissance. Si les gens connaissent ce que la mer nous offre, en matière de produits et de services, ils comprendront que leur bien-être dépend du bien-être environnemental. Atteindre le public est, par conséquent, essentiel. On doit comprendre toutes les particularités du site, mais aussi développer un message partagé égal sur tout le bassin, avec la production de posters conçus collectivement (à donner aux écoles) et de manuels simples, intégrant des manuels scolaires. Le message de proximité est particulier à chaque AMP, mais le message fondamental doit être convenu avec le réseau, pour les gens de tous les pays qui souhaitent la même politique. Cela doit être réalisé en utilisant les outils de communication, en particulier la télévision. Les personnes les plus conscientes prendront des décisions plus conscientes, non seulement avec le souci du bénéfice économique, mais aussi avec celui du bénéfice environnemental.

Comment sonder l'intégrité environnementale ?

Les environnements marins ne sont pas aussi simples à contrôler que les environnements terrestres. Des satellites peuvent être utilisés pour obtenir des informations sur les températures de surface ou les développements du phytoplancton, mais nous ne pouvons pas tirer de ces données la profondeur maximale de la thermocline d'été, ou la présence de développements de méduses. De plus, les scientifiques collectent souvent des données ayant pour objectif de répondre à des questions très précises, posées en vue du financement de projets d'étude de recherche



très précis. S'ils observent quelque chose d'étrange, comme le développement de plancton gélatineux ou un cas de mucilage, en général, ils ne sont pas prêts à les enregistrer, car la littérature scientifique n'est pas très intéressée par ces « simples » observations. Les scientifiques recherchent souvent des régularités, afin de découvrir des règles, et essaient d'ignorer les irrégularités qui ne peuvent pas être prédites dans un projet de recherche. Si des irrégularités sont observées pendant un projet sur des irrégularités et qu'elles ne présentent pas de rapport avec le projet, elles sont tout simplement écartées. Expliquons cela par un exemple simple. Dans une étude sur les sociétés de pêche, l'attention est invariablement centrée sur le poisson ciblé, et le seul impact est en général les sociétés de pêche. Un développement de la *Verella verella* peut toucher lourdement les sociétés de pêche, car ces hydroïdes flottantes se nourrissent d'œufs de poisson et de larves. Mais l'impact sera ressenti par les sociétés de pêche uniquement après l'événement, lorsque les larves qui auraient dû devenir des adultes ne se seront pas développées, car elles auront été consommées par le prédateur. Ainsi, les effets de la prédation peuvent être perçus lorsque le prédateur n'est plus là. La cause est très loin de l'effet.


Des amateurs organisés, comme le Cornwall wildlife trust (Trust pour la Vie sauvage de Cornouailles), enregistrent parfois des événements épisodiques qui passent inaperçus auprès de la communauté scientifique. La littérature scientifique ne prête aucune attention à la présence de *Verella* le long des côtes de Cornouailles. Au contraire, la page du Trust (<http://www.cornwallwildlifetrust.org.uk/nature/marine/verella.htm>) rapporte sa présence sur les plages de Cornouailles, et le fait qu'elle s'échouait par millions en 1981 et 2003 et par milliards en 2004 ! De telles informations, si elles étaient disponibles au niveau du bassin, pourraient fournir des informations sur l'état de l'environnement, complétant d'une manière efficace les observations de la communauté scientifique.

Les observatoires de la biodiversité

Les AMP devraient cartographier leur biodiversité au niveau de l'habitat avec une grande précision, selon une norme GIS, et la zone de chaque habitat devrait être mesurée à intervalles appropriés pour percevoir les changements possibles. Les inventaires de toutes les espèces devraient être réalisés pour toutes les AMP, en impliquant la communauté scientifique. De tels inventaires devraient être renouvelés à intervalles appropriés pour contrôler l'état de la biodiversité au niveau des espèces. Ces contrôles devraient satisfaire les besoins de proximités de chaque AMP, mais pourraient également jouer un rôle important en tant que système d'alerte concernant les modifications au niveau du bassin. De telles mutations en Méditerranée seraient :

- Des poissons aux méduses
- Des algues canopées aux oursins verts stériles
- Des biotopes tempérés aux biotopes tropicaux
- De la pêche artisanale à la pêche industrielle
- De la pêche à l'aquaculture
- Des saisons prévisibles aux saisons imprévisibles.

La plupart de ces mutations ont été détectées de manière isolée, cependant les données ne sont pas suffisamment étendues à l'échelle du bassin pour montrer si les tendances sont réelles (par exemple, cela est vrai pour la transition poisson-méduse). De telles informations ne sont disponibles que pour les gens qui vivent de manière permanente sur la côte et y travaillent, comme les



responsables des AMP. L'évaluation d'une série de macro-indicateurs, faciles à évaluer par un réseau au niveau du bassin, peuvent offrir des informations vitales sur l'état de l'environnement. Un programme de contrôle commun, fonctionnant sur l'ensemble d'un réseau d'AMP, peut permettre d'observer des macro-indicateurs tels que :

- Le développement du plancton gélatineux
- Les mortalités en masse
- Le développement d'algues dangereuses (planctoniques et benthiques)
- Les amas de feuilles d'herbier et de coquilles de mollusques
- Les oursins verts stériles
- L'arrivée d'espèces étrangères
- La disparition d'espèces locales
- Tout événement naturel couvert par la presse

Ces données, si on les met dans une base de données commune, peuvent offrir une évaluation instantanée de l'état de l'ensemble de la Méditerranée, grâce à un réseau d'observatoires de la biodiversité opérant dans chaque AMP.

Un pas de plus

L'un des objectifs des AMP est la recherche scientifique et l'éducation du public. Chaque fois que cela est possible, les AMP doivent s'équiper de laboratoires simples sur la côte, avec des nappes d'eau, une classe et l'équipement de base pour des cours de niveau universitaire sur le terrain. De cette manière, ils peuvent attirer des cours en sciences marines qui pourraient participer à des programmes de contrôle, impliquant des étudiants et leurs professeurs, devenant le sujet et non l'objet de recherches scientifiques, posant des problèmes aux scientifiques et à leurs étudiants, tout en offrant des installations à leurs activités institutionnelles. Ces laboratoires doivent devenir un instrument pour le développement constant de la capacité du personnel de l'AMP, grâce aux centres de recherche opérant dans la région, déclenchant une symbiose fructueuse entre les institutions de recherche et de protection.

Conclusion

Les Aires Marines Protégées deviennent un outil principal de la protection des environnements marins en Méditerranée. Même si elles n'existent pas en assez grand nombre pour garantir la protection nécessaire, en particulier dans les zones fonctionnellement importantes sans aucun attrait émotionnel, les AMP sont un outil irremplaçable pour le développement de la conscience du public en ce qui concerne la protection marine et aussi pour offrir le potentiel permettant d'encourager les retours essentiels d'études sur le terrain, après une activité de la communauté scientifique trop concentrée en laboratoire.

La coopération des gestionnaires d'AMP, grâce à l'information obtenue par un réseau étendu, et leur collaboration avec la communauté scientifique pour résoudre les problèmes spécifiques et généraux concernant la protection marine sont la clé pour bénéficier de l'unique chance de protéger la mer. Les Aires Marines Protégées sont une réalité dans presque tous les Etats méditerranéens. Elles fournissent une chance qui ne doit pas être perdue en raison de la mauvaise gestion et du manque de connaissance.